

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 06 DECEMBRE 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-12-06 104.	Délibération du BUREAU n° B2020-0304AIVT10	Groupe n° EGLI Opération n° QUEG A1	Quistinic 1 rue de l'Eglise - Acquisition amélioration de 6 logements locatifs
--------------------------------	--	--	---

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 04 mars 2020, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

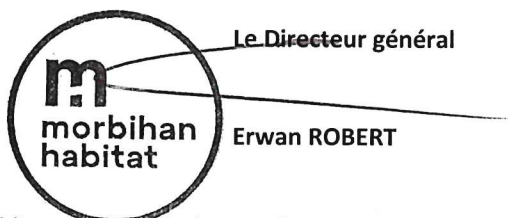
La présente décision autorise le financement de cette opération à travers **1 emprunt**, pour un montant total de **588 451 €**, correspondant à **5 lignes de prêts**, souscrit auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration foncier (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social foncier (PLUS)	Pam
Montant	86 922 €	63 997€	227 772 €	71 760 €	108 000 €
Enveloppe					Eco-prêt
Commission d'instruction	0 €				
Durée de la période	Annuelle				
Taux de période	2,6%	2,6%	3,6%	3,6%	2.75%
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	25 ans
	Livret A				
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 40 points de base		Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base		Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 25 points de base
Périodicité	Annuelle				
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)				
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)				
Modalité de révision	Double révisabilité				
Taux de progressivité des échéances	0%				

Fait à Vannes, le 06 décembre 2023

Certifiée exécutoire

Le Directeur général



Erwan ROBERT